

Convocation du conseil communal

Le collège des bourgmestre et échevins prie les membres du conseil communal, en vertu de l'article 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, d'assister à une réunion du conseil communal, qui aura lieu à la mairie, **sise 18, rue Principale**, à Sandweiler, **lundi, le 21 juillet 2025 à 18h00**.

ORDRE DU JOUR

Séance non publique

1. Désignation d'un candidat pour le mandat de bourgmestre, à proposer à la nomination du Grand-Duc
2. Désignation d'un candidat pour le mandat d'échevin, à proposer à la nomination par le ministre de l'Intérieur
3. Publication des deux décisions prises à huis clos en séance de ce jour

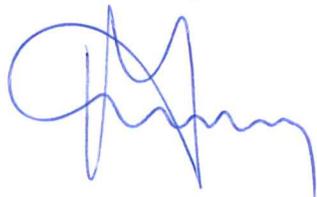
Séance publique

4. Informations du collège des bourgmestre et échevins
5. Règlement interne d'attribution des subsides aux associations locales – Modification
6. Fixation des taux de l'impôt foncier pour l'exercice 2026
7. Fixation du taux de l'impôt commercial pour l'exercice 2026
8. Un contrat de concession pour le cimetière communal à Sandweiler
9. Tableau des modifications budgétaires – Dépenses et recettes
10. Intention de classement comme patrimoine culturel national des immeubles 22-24, rue du Cimetière à Sandweiler – Demande d'avis
11. Compte administratif 2023
12. Trois comptes de gestion 2023
13. Droit de préemption – Confirmation de la décision prise par le collège des bourgmestre et échevins pour la parcelle 1024/5955
14. Questions des conseillers communaux

Les documents y afférents sont à la disposition des conseillers communaux à la réception communale.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Pour le bourgmestre empêché,
Claude Mousel, échevin



Le secrétaire communal,

